



## **NRP, encore :**

Parce que le NRP ce sont des postes qui ferment, mais ce sont aussi la vie de ces agents, qui sont exemplaires et qui remplissent leurs missions jusqu'au bout.

Voici donc un petit poème que certains ont pu lire sur le forum DGFIP proposé par Heimdall, à lire avec un air d'Eddy Mitchell, bien connu :

La lumière s'en va déjà  
La journée est terminée  
J'aide un peu mon voisin  
Il doit vider son casier  
J'arrête la caisse, la compta  
J'ai une envie de bailler  
C'était la dernière quittance  
C'était la dernière séance  
Et le rideau sur le centre est tombé

la Remise est pour demain  
Tous les états sont ajustés  
Mais je connais le destin  
D'une trésorerie de proximité  
Elle finira en garage  
En building supermarché  
Elle n'a plus aucune chance  
C'était la dernière balance  
Et le rideau sur le centre est tombé

Bye bye le boulot que j'aimais  
les ordos, les usagers  
Bye bye rendez-vous à jamais  
Le service est fermé, fermé

On allait voir le contrôleur  
dans la Trésorerie d'quartier  
En 5 minutes, problème réglé  
C'était super pratique.  
On voyait même l'inspecteur  
Qui recevait le public  
C'était vraiment bien la France  
Mais c'est la dernière dépense  
Et le rideau sur le centre est tombé

Bye bye les gens qui venaient  
pour une info, un papier  
Bye bye rendez-vous à jamais  
Le service est fermé, fermé

La lumière s'éteint déjà  
La salle est vide à pleurer  
Mon voisin, à regret, s'en va  
Il rend son badge et sa clef  
Un agent pleure dans un coin  
Sa Trésor'rie est fermée

C'était sa dernière quittance  
C'était la dernière présence  
Et le rideau sur le centre est tombé

\*FIN\*\*



## **Fin de la RPP : fin de la séparation ordonnateurs/comptables**

Le 06/09/2021, le DG a informé ses DR/DDFIP de la fin programmée du régime de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics sans présenter au préalable le projet les OS.

Le dispositif serait remplacé par un système répressif :

- sous forme d'amendes non rémissibles et non assurables
- pour des fautes graves uniquement
- pour les autres fautes, il ne s'agirait que d'une responsabilité managériale.
- La prescription serait de 5 ans

Cette refonte serait adoptée sous la forme d'ordonnances, donc sans débat législatif avec une mise en place en 2023, soit à la date de commencement du NRP.

## LA SEPARATION DES ordonnateurs et des comptables

